

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la Municipalité

QUE :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Sébastien St-Hilaire et Mme Evelyne Simard, pour la propriété du 12, chemin de la Carène, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 5 422 146 dans la zone 141-R.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation mineure souhaitée vise à rendre conforme l'aménagement d'un quai de roche (avec remblai) dans la bande riveraine de 10 mètres du cours d'eau. Le quai de roche est localisé à 6 mètres du cours d'eau et le reste de la bande riveraine est gazonné et aménagé d'arbustes et d'arbres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application de l'article suivant du règlement de zonage n° 430-2013 :

ARTICLE 114 : NORMES DE PROTECTION DE LA RIVE

Dans la rive, sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux. Sauf certaines activités énumérées au règlement. Les travaux comportent du remblai et de la plantation d'arbres et arbustes.

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 2 octobre 2018 à 20h, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

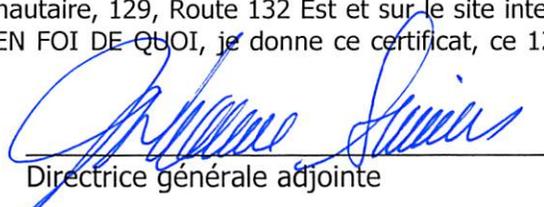
DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 12^e jour du mois de septembre deux mille dix-huit.



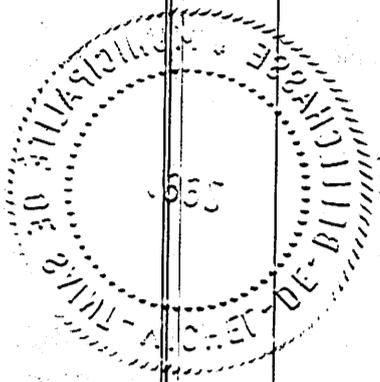
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe, résidente à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15h30 et 17h30, le 12^e jour du mois de septembre 2018, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est et sur le site internet de la Municipalité au www.saintmicheldebellechasse.com. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de septembre 2018.



Directrice générale adjointe



[Faint, illegible handwritten text]

[The remainder of the page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]